

CONSEIL DES MINISTRES
FRANCO-ALLEMAND



DEUTSCH-FRANZÖSISCHER
MINISTERRAT



PARIS

Jeudi 13 juillet 2017
Donnerstag 13. Juli 2017





« Être efficace et ambitieux. »

Le président de la République et la chancelière fédérale ainsi que les ministres présents des deux gouvernements ont décidé aujourd'hui d'approfondir encore la coopération entre la France et l'Allemagne.

Le Conseil des ministres franco-allemand est convenu de plusieurs projets concrets **dans les domaines de l'éducation et de la culture, de la défense et de la sécurité, en matière économique et sociale**. Nous avons fixé des feuilles de route pour la réalisation de ces projets.

La **protection du climat** représente également une priorité de notre coopération et nécessite une action transversale dans tous les domaines. La France et l'Allemagne souhaitent appuyer la mise en œuvre ambitieuse de l'Accord de Paris à tous les niveaux. À cette fin, il est prévu notamment de lancer plusieurs initiatives communes en matière de protection du climat à l'échelle mondiale, qui souligneront les bénéfices économiques d'un développement responsable tout en répondant aux besoins des pays les plus vulnérables. Pour mettre en œuvre l'Accord de Paris, nous collaborons étroitement au sein des forums compétents tels que le G20 et les Nations Unies.

Lors de la **réunion du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité**, le président de la République et la chancelière fédérale ainsi que les ministres des Affaires étrangères, de la Défense, de l'Intérieur et du Développement ont examiné les possibilités d'offrir **davantage de sécurité** aux populations française, allemande et européenne.

La France et l'Allemagne œuvrent pour une coopération approfondie et améliorée en matière de **sécurité et de défense** en Europe. Nous nous sommes accordés sur des engagements communs qui permettront de proposer à nos partenaires un accord sur un nouveau cadre politique ambitieux et inclusif (la « coopération structurée permanente »). De plus, la France et l'Allemagne ont défini les conditions préalables communes qui assureront le succès du **Fonds européen de défense**.

Nos deux pays ont également lancé une « **Alliance pour le Sahel** » qui contribuera, grâce à une concertation plus étroite et à des moyens financiers importants, à la stabilité et au **développement** de la région, seule réponse durable au terrorisme. Pour renforcer la **sécurité intérieure**, la France et l'Allemagne ont adopté des initiatives afin de mieux contrôler les frontières, de renforcer l'échange de renseignement et de lutter résolument contre la propagande terroriste en ligne. Nous souhaitons également mieux protéger le cyberspace qui ne doit pas devenir un lieu de radicalisation et de recrutement pour les terroristes.

Concernant **l'éducation et la culture**, nous souhaitons favoriser la mobilité des jeunes et leur transmettre à cette fin les compétences linguistiques nécessaires. C'est pourquoi le Conseil des ministres franco-allemand a décidé de promouvoir de manière encore plus intensive l'apprentissage de la langue du partenaire, de relancer les partenariats entre établissements scolaires et d'élargir les programmes Erasmus, notamment dans le domaine de la formation professionnelle. La France et l'Allemagne s'engageront ensemble pour la préservation de la diversité culturelle. Nous voulons à cet égard initier le **projet d'Erasmus de la culture** et accélérer le **rapprochement de nos instituts culturels à l'étranger**.

En matière **économique et sociale**, nous partageons l'ambition de donner à l'Europe de nouvelles impulsions grâce à notre travail commun. La France et l'Allemagne élaboreront une position commune sur les éléments centraux d'une assiette d'imposition des entreprises et mèneront une réflexion commune sur la fiscalité écologique et numérique, à l'heure où la création de valeur est soumise à des changements profonds. Nos deux pays sont également côte à côte dans la lutte contre le **dumping social**, défendant ensemble une révision de la directive sur le travail détaché, un commerce international ouvert et régulé, davantage de réciprocité dans l'accès aux marchés publics et un contrôle des investissements stratégiques réalisés en Europe. Rendre notre économie plus forte nécessite surtout de saisir les opportunités d'avenir : nos deux pays mettront en place une nouvelle **action de financement des start-up** et renforceront leurs projets conjoints de recherche et de développement industriel dans les domaines clés des **nanotechnologies** ou des **batteries électriques**.

La France et l'Allemagne intensifieront également leur collaboration en matière d'**intégration**. Le **Conseil franco-allemand d'intégration** a commencé ses travaux aujourd'hui. Dans ce cadre, l'Allemagne et la France apprendront l'une de l'autre comment renforcer la cohésion sociale dans nos deux pays. Nous entendons également échanger les bonnes pratiques dans le domaine de l'apprentissage de la langue et de la transmission des valeurs démocratiques.

Le Conseil des ministres franco-allemand réuni aujourd'hui témoigne de la grande **force d'innovation** de la coopération franco-allemande et constitue une étape importante dans l'approfondissement de notre relation, socle irremplaçable du développement de l'Europe. Nous savons que seule une Europe forte peut garantir le bien-être durable de nos deux pays. La France et l'Allemagne réfléchiront à la manière **d'intensifier leur coopération bilatérale** et les instruments qui l'accompagnent, ainsi que d'impulser le processus d'intégration européenne. Par ailleurs, le Conseil des ministres franco-allemand a chargé les représentants permanents auprès des Nations Unies d'élaborer des propositions en vue d'une coopération franco-allemande plus étroite entre les missions permanentes auprès des **Nations Unies**.

Une Alliance pour le Sahel

Proposition de la France, de l'Allemagne et de l'Union européenne pour une plateforme pour le Sahel avec l'Europe et les principaux partenaires internationaux pour y intervenir davantage et mieux. — *Conseil des Ministres franco-allemand, 13 juillet 2017*

1. **Le Sahel est au cœur de l'agenda stratégique de l'UE, de ses Etats Membres et des grands partenaires au développement internationaux, mais nécessite un engagement qualitatif et quantitatif plus important.**

Le Sahel est identifié comme un enjeu stratégique par de nombreux acteurs en raison de la multiplication des zones de tensions où insécurité et pauvreté s'alimentent mutuellement dans un contexte de stress environnemental.

Pour produire des impacts significatifs et rapides, **les partenaires au développement doivent au plus vite développer une approche intégrée portant à la fois sur la sécurité, la stabilisation à court-terme et le développement à moyen et long terme.** L'accent doit être mis sur le rétablissement de la sécurité, de la justice, de l'Etat de droit, de la cohabitation pacifique des communautés, de la fourniture des services de base, la création d'opportunités d'emploi pour la jeunesse, ainsi que de véritables opportunités économiques pour les populations locales, particulièrement dans les régions les plus périphériques et vulnérables.

Leur effort renforcé doit se traduire par des impacts concrets sur un certain nombre de secteurs, mesurables année après année, et fondés sur des engagements mutuels avec les pays du Sahel. Il s'agit d'innover en termes de modalités d'intervention et d'atteindre des cibles communes fixées à un, trois et cinq ans, de façon à rendre compte des engagements pris, auprès des populations locales comme du contribuable des pays donateurs.

Cette approche doit concerner aussi bien les zones toujours stables du Sahel que les zones périphériques et les plus vulnérables de la région, tant pour permettre le retour de la sécurité et de la justice que pour la délivrance des services de base au bénéfice des populations.

2. **Proposition de création d'une Alliance pour le Sahel : une plateforme avec l'Europe et les partenaires au développement internationaux pour intervenir mieux et davantage au Sahel**

L'«Alliance pour le Sahel» va permettre une coordination de l'aide plus efficace, et vise à améliorer l'appui des partenaires au développement à la région afin de contribuer efficacement et plus largement à la stabilisation et à l'élimination de la pauvreté, en développant les zones rurales, en créant de l'emploi pour la jeunesse, en améliorant les infrastructures énergétiques et en renforçant la gouvernance. Pour atteindre ces objectifs et faire face à la pauvreté et aux migrations de façon durable, l'investissement privé doit être mobilisé.

Une Alliance pour le Sahel sera basée sur quatre piliers :

- I.) **Une coordination renforcée sur un ensemble de secteurs clés, une augmentation des ressources dédiées à la sécurité, à la stabilisation à court terme et au développement, ainsi que des investissements additionnels dans la région pour produire des changements visibles et mesurables à court terme au niveau local.** Ces changements devraient intervenir dans :
 - 1/ l'employabilité des jeunes, notamment au travers de l'éducation, de la formation et de la création d'activités économiques;
 - 2/ le développement rural, l'agriculture et la sécurité alimentaire ;
 - 3/ le climat, notamment l'accès à l'énergie, l'énergie verte et l'eau ;
 - 4/ la gouvernance, notamment le renforcement des systèmes judiciaires, la lutte contre la corruption et la gouvernance dans le secteur extractif, ainsi que la participation de la société civile dans le renforcement de l'Etat ;
 - 5/ l'appui à un retour des services de bases sur l'ensemble du territoire, y compris au travers de la décentralisation.
- II.) **La redevabilité réciproque des partenaires au développement et des pays du Sahel :** les secteurs clés feront l'objet d'un nombre réduit d'engagements mutuels sur des objectifs concrets à 1, 3 et 5 ans, impliquant la mobilisation de ressources nationales. Une évaluation indépendante et régulière sera prévue.
- III.) **La recherche de modalités de mise en œuvre innovantes** (incluant notamment des mécanismes pour accroître les investissements du secteur privé) permettant d'agir de manière structurante là où l'Etat n'est pas/plus présent, la réduction du temps de mise en œuvre des projets et l'amélioration de la capacité d'absorption des pays du Sahel. Pour y parvenir, les partenaires au développement acceptent de faire évoluer leurs procédures et leurs modes d'intervention - notamment en diversifiant les acteurs - et de renforcer davantage les maîtrises d'ouvrage.
- IV.) En outre, il est certain qu'un **soutien amplifié aux forces de sécurité** est nécessaire, sans lequel le développement ne sera pas possible. Un effort durable et coordonné est nécessaire de la part des acteurs internationaux à la fois pour soutenir immédiatement les pays du Sahel et pour produire un **impact structuré sur les appareils sécuritaires nationaux, la Force Conjointe du G5 ainsi que sur les forces de sécurité intérieures.**

Le périmètre géographique couvre les Etats du G5 Sahel et ceux des régions alentours. Les zones de crise feront l'objet d'une attention particulière, sans négliger les espaces stables. Des dialogues réguliers et communs seront organisés avec les pays du Sahel, avec **un premier groupe de bailleurs – sans exclusive –, l'Union européenne et ses Etats membres (France, Allemagne, et les autres pays souhaitant participer), le Groupe Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le PNUD.**

L'initiative sera pilotée par une **instance de dialogue de haut niveau** entre les partenaires au développement et les pays du Sahel, qui se réunira annuellement, soit dans la région ou dans un des pays contributeur à tour de rôle. Un comité de mise en œuvre traduira les orientations stratégiques du dialogue politique dans des programmes et des projets concrets de l'Alliance pour le Sahel.

Après concertation, les bailleurs identifieront avec les pays bénéficiaires les actions innovantes qui sont déjà significatives sur le terrain et accepteront de recourir aussi systématiquement que possible à des mécanismes de délégation réciproque (MRI). Après concertation chaque bailleur pourrait aussi s'engager à être chef de file et redevable au nom de l'Alliance, sur une thématique ou une géographie spécifique.

L'Alliance ne dupliquera aucune initiative existante, telle que Les Amis du Sahel ou la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS), et aucun cadre de coordination de l'aide existant, mais contribuera à focaliser les ressources des initiatives telles que de la programmation conjointe de l'UE et à organiser sur le long terme la redevabilité des partenaires de développement impliqués. **Le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique** de l'Union européenne est proposé comme un des véhicules communs pour concentrer les ressources et mettre en œuvre des projets dans un certain nombre de secteurs et de zones. Le **Plan d'Investissement Extérieur** de l'Union européenne, une fois que sa mise en œuvre aura commencé, est aussi suggéré comme l'un des mécanismes pour promouvoir les investissements privés dans la région.

Conseil franco-allemand de défense et de sécurité



Paris, 13 juillet 2017 — Relevé de conclusions

I. Renforcer la défense européenne

• **Coopération structurée permanente**

La France et l'Allemagne sont déterminées à promouvoir une politique européenne étrangère et de sécurité qui soit véritablement commune, et à ce que l'Union européenne devienne un acteur efficace sur la scène mondiale, notamment en matière de sécurité et de défense.

La politique de sécurité et de défense commune fait partie intégrante de la politique étrangère et de sécurité commune : elle fournit à l'Union européenne des capacités opérationnelles en mobilisant des moyens civils et militaires. Le renforcement de la politique de sécurité et de défense nécessitera que les États membres fassent des efforts en matière de capacités, qu'elles soient civiles ou militaires.

Dans le domaine de la sécurité et de la défense communes, la France et l'Allemagne considèrent que le lancement d'une Coopération structurée permanente (CSP) inclusive et ambitieuse est extrêmement important et qu'il s'agit d'une étape essentielle dans le renforcement de la cohérence, de la continuité, de la coordination et de la collaboration entre États européens. Cette coopération rassemblera tous les États membres qui le souhaitent et qui auront pris des engagements plus contraignants afin de réaliser les missions les plus exigeantes.

Avec la Coopération structurée permanente, le Traité de Lisbonne met en place un cadre politique permettant aux États membres de l'Union d'améliorer leur solidarité et leur coopération, ainsi que leurs moyens militaires et leurs capacités de défense respectifs, au moyen d'initiatives coordonnées et de projets concrets. Cela contribuera à la réalisation du niveau d'ambition de l'Union européenne ainsi qu'à la capacité des Européens comme de l'Union à contribuer à la sécurité et à la stabilité. À long terme, la Coopération structurée permanente pourrait mener à la constitution d'un ensemble de forces cohérent et couvrant tout le spectre des capacités, agissant de façon complémentaire à l'OTAN - laquelle continuera d'être la pierre angulaire de la défense collective pour ses membres.

Afin de nourrir le débat parmi tous les membres de l'Union européenne intéressés, la France et l'Allemagne sont convenues d'une liste d'engagements contraignants et d'éléments pour une Coopération structurée permanente inclusive et ambitieuse, qui comprend un calendrier et des mécanismes d'évaluation spécifiques. Ces propositions pourraient former la base d'un accord européen plus large, qui garantirait un haut niveau d'ambition pour une future Coopération structurée permanente, et pourraient constituer le cœur des engagements contraignants conduisant sans délai au processus de notification.

Afin d'opérationnaliser la Coopération structurée permanente, la France et l'Allemagne sont également convenues qu'il était nécessaire d'identifier des projets concrets, et ont appelé tous les États membres de l'Union européenne à mener à bien ce processus.

• **Fonds européen de la défense**

La France et l'Allemagne soutiennent le Fonds européen de la défense, qui est un pilier important de l'intégration du secteur de la défense européenne. Elles accueillent également avec satisfaction

la proposition de règlement relatif au Programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense (EDIPD) : il s'agit d'une étape importante dans la facilitation de la coopération transfrontalière en matière de défense, renforçant ainsi les synergies ainsi que les capacités de défense et l'autonomie stratégique européennes. Dans cet esprit, le Fonds européen de la défense devrait être associé à l'examen annuel coordonné en matière de défense (CARD) et à la Coopération structurée permanente. La coopération structurée ne pourra progresser que par l'intermédiaire de projets multinationaux concrets. La France et l'Allemagne ont identifié de premiers exemples de projets afin de promouvoir dès le début le Fonds européen de la défense et le Programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense. D'autres projets seront identifiés dans les semaines à venir.

La France et l'Allemagne travailleront en étroite collaboration afin de fournir davantage de contenu commun, par l'intermédiaire du Conseil, à la proposition de la Commission de règlement relatif au Programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense.

II. Renforcer conjointement les capacités militaires

• Nouvelle génération de systèmes terrestres

La France et l'Allemagne poursuivront leur collaboration relative à un système majeur de combat terrestre et à un système commun de tir indirect de nouvelle génération, qui s'ouvrira à d'autres pays européens lorsque ces projets seront suffisamment développés. Après achèvement réussi de la phase d'étude bilatérale, une feuille de route sera établie d'ici à mi-2018 pour la prochaine étape.

Un groupe de travail de haut niveau sera créé afin de définir une vision commune de notre ambition industrielle en matière de systèmes terrestres.

• Systèmes de patrouille maritime

La France et l'Allemagne conviennent de chercher une solution européenne afin de remplacer leurs capacités actuelles respectives. Une feuille de route commune sera mise au point en 2018.

• Eurodrone

La France et l'Allemagne ont souligné l'importance du principe de la poursuite de leur participation commune au programme Eurodrone, aux côtés de l'Espagne et de l'Italie. L'Allemagne et la France sont convenues de continuer l'étude en cours fondée sur un design bimoteur, afin de remplir les missions essentielles et de satisfaire aux exigences juridiques internes de l'Allemagne. Une attention particulière sera accordée à la combinaison de la performance opérationnelle (notamment la déployabilité et la maintenabilité) avec un coût abordable tout au long du cycle de vie du système. La chaîne de mission de l'Eurodrone relèvera dans une forte mesure de la souveraineté européenne ; il sera doté de toutes les capacités militaires nécessaires. L'Allemagne dirigera ce programme, dans le respect de ces paramètres. L'objectif est de parvenir à un contrat global avant 2019.

• Avions de combat

La France et l'Allemagne conviennent de développer un système de combat aérien européen, sous la direction des deux pays, pour remplacer leurs flottes actuelles d'avions de combat sur le long terme. Les deux partenaires souhaitent mettre au point une feuille de route conjointe d'ici à mi-2018.

• Hélicoptères

La France et l'Allemagne conviennent de mettre en place un cadre de coopération pour le prochain standard de l'hélicoptère Tigre, ainsi que pour un programme commun de missiles tactiques air-sol.

- **L'espace**

La France et l'Allemagne conviennent de fournir de l'imagerie satellitaire (SARah/CSO) au Service européen pour l'action extérieure, éventuellement en partenariat avec d'autres États membres. Elles conviennent également de coopérer en matière de capacités de surveillance militaire de l'espace, afin de partager une situation spatiale coordonnée. Elles insistent sur le niveau de sécurité élevé requis pour le programme Galileo, afin de garantir l'autonomie stratégique de l'Europe (surtout en ce qui concerne les applications militaires) et la crédibilité internationale de Galileo.

- **Coopération numérique**

La France et l'Allemagne conviennent de lancer une coopération structurée entre leurs commandements cyber, en procédant notamment à des échanges d'officiers cyber. Elles partageront également des analyses, en particulier concernant les systèmes de cybersécurité devant être intégrés aux systèmes d'armement élaborés conjointement par les deux pays, et accéléreront l'élaboration conjointe d'algorithmes pour les réseaux définis par logiciels (*Software Defined Networks*, SDN). L'Allemagne rejoindra l'initiative européenne ESSOR de l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAr) afin de mettre au point une radio logicielle interopérable.

- **Innovation**

La France et l'Allemagne promouvront une coopération plus étroite en matière de recherche et technologie de défense. En particulier, elles travailleront sur des priorités communes devant être financées dans le cadre de la nouvelle Action préparatoire européenne et du futur Programme européen de recherche de défense, dans le but d'optimiser le financement commun et d'éviter la concurrence entre les deux pays.

La France et l'Allemagne mettront au point une stratégie commune visant à mettre en commun et à accroître la recherche et la technologie en matière de technologie numérique à double usage (au sens large, ce qui inclut l'intelligence artificielle, la robotique, l'informatique quantique), ainsi qu'à analyser l'influence de ces technologies sur la défense. Une feuille de route industrielle commune sera mise au point. Elle identifiera les secteurs prioritaires, facilitera le transfert de connaissances de la recherche à l'industrie et désignera des mécanismes financiers, en tenant compte des initiatives déjà existantes.

- **Évaluation des progrès**

Les ministres de la Défense français et allemand se réuniront en octobre et en décembre 2017 afin d'évaluer les progrès des actions communes évoquées plus haut.

La France et l'Allemagne travailleront à coordonner leurs politiques de contrôle des exportations de capacités militaires.

III. Améliorer la coopération opérationnelle

- **Coopération avec le G5 Sahel**

La région du Sahel fait face à de nombreuses menaces sécuritaires, en particulier la pression constante des groupes terroristes et un flux significatif de trafics. La France, l'Allemagne et les pays du G5 Sahel ont un intérêt commun à affronter ensemble ces défis. La France et l'Allemagne

s'engagent à conduire une initiative commune soutenant le développement de la force multinationale du G5, pour combattre plus efficacement les activités transfrontalières illégales et les groupes terroristes. Afin de garantir une bonne appropriation, les pays du G5 devront apporter leurs propres contributions ambitieuses. La France et l'Allemagne prévoient de renforcer de façon importante les capacités de la force multinationale du G5, au moyen d'équipements et de formation. Cette initiative constitue un point de départ vers davantage de soutien européen bilatéral et fait partie de l'effort global commun des Nations Unies et de l'Union européenne. À l'avenir, le/la Haut(e) représentant(e) de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité pourrait jouer un rôle essentiel dans la coordination du soutien de l'Union européenne et, le cas échéant, de celui des États membres.

- **OTAN**

La France, dans le cadre de la présence avancée renforcée de l'Alliance, déploiera en 2018 des troupes dans le groupement tactique de l'OTAN en Lituanie, avec l'Allemagne comme nation-cadre. Ce déploiement commun contribuera à renforcer l'interopérabilité de nos forces armées.

- **Coopération des forces aériennes**

Conformément à l'accord intergouvernemental signé entre les ministères de la Défense le 10 avril, la France et l'Allemagne se sont engagées à créer, d'ici à 2021, une unité binationale d'avions de transport militaire C-130J, et à ouvrir un centre de formation bilatérale à Évreux. Cette initiative contribuera à créer une culture opérationnelle commune entre nos forces aériennes.

IV. Garantir la sécurité et combattre le terrorisme

- **Assurer la mise en œuvre de la législation adoptée par l'Union européenne**

La France et l'Allemagne veilleront à assurer la mise en œuvre effective des contrôles systématiques aux frontières extérieures de l'UE, conformément au nouvel article 8-2 du Code frontières Schengen, entré en vigueur le 7 avril 2017. Elles demandent un soutien financier de l'UE pour mettre en place les infrastructures nécessaires dans les États membres, afin d'éviter un nombre excessif de dérogations.

Elles sont prêtes à proposer un soutien juridique et technique à leurs partenaires européens, notamment dans le cadre de l'agence européenne EU-LISA, pour la mise en place du système européen PNR de données des dossiers passagers, qui doit être mis en application d'ici le 25 mai 2018. Les vols à bas coût et les vols à l'intérieur de l'UE devront également être couverts.

La France et l'Allemagne soutiennent l'organisation d'un exercice de l'Agence FRONTEX aux frontières extérieures de l'UE d'ici fin 2017, pour vérifier que la réserve d'intervention rapide de FRONTEX, qui compte 1 500 gardes-frontières, est bien opérationnelle (comme prévu dans la feuille de route Frontex).

- **Renforcer encore la sécurité européenne**

La France et l'Allemagne donneront la priorité à l'adoption du système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) avant fin 2017, ainsi qu'à la mise en œuvre du système d'entrée/sortie (EES). Indépendamment de ce qui précède, elles examineront conjointement des options pour un enregistrement du franchissement des frontières extérieures de l'UE par les citoyens de l'UE.

Elles veilleront à ce qu'une suite soit donnée à la demande franco-allemande de modification de l'article 25 du Code frontières Schengen visant à permettre plus de souplesse pour le rétablissement de contrôles temporaires aux frontières intérieures de l'UE en tant que de besoin.

La France et l'Allemagne signeront prochainement une déclaration d'intention sur la coopération dans le domaine de la cybersécurité. Elles soutiennent la proposition de nouvelle stratégie de

cybersécurité de l'Union européenne. Dans cette perspective, elles encourageront l'élaboration d'une certification européenne et de normes techniques communes, qui devront être adoptées par l'ensemble des États membres.

La France et l'Allemagne sont favorables à la création d'un Centre européen pour la prévention de la radicalisation et pour la déradicalisation, afin d'étendre le Réseau européen de sensibilisation à la radicalisation (RAN).

Elles encouragent la Commission européenne à proposer un projet de législation afin de garantir que les propositions effectuées par le Groupe de haut niveau sur l'interopérabilité des systèmes d'information sont mises en œuvre.

- **Partage des informations**

La France et l'Allemagne sont déterminées à échanger plus d'informations entre États membres de l'Union européenne sur les combattants terroristes étrangers et sur les individus radicalisés à l'intérieur de leurs frontières, et sont résolues à faire avancer les mesures destinées à lutter contre cette menace.

- **Empêcher les groupes terroristes d'utiliser l'internet**

Dans la lutte contre le terrorisme et la radicalisation, la France et l'Allemagne sont déterminées à combattre l'utilisation abusive de l'internet et des médias sociaux par les groupes terroristes, sans perdre de vue leur attachement à la liberté d'expression.

Elles appellent les entreprises de l'internet à redoubler d'efforts pour veiller à ce que les contenus visant à diffuser la propagande en faveur du terrorisme, les discours de haine illicites et l'extrémisme violent soient retirés rapidement et de manière permanente. Ceux-ci devraient être entièrement retirés dans un délai de 24 heures après leur signalement aux autorités compétentes. Les fournisseurs d'accès internet et les administrateurs des applications pertinentes doivent consacrer les moyens nécessaires à cette fin, et notamment développer rapidement, et partager, de nouvelles technologies et de nouveaux outils pour renforcer la détection automatique et le retrait des contenus incitant à commettre des actes terroristes. La France et l'Allemagne appellent les États membres et les entreprises de l'internet à coopérer sur ces questions avec l'Unité de signalement des contenus sur l'internet d'EUROPOL (IRU). Elles travailleront ensemble, et encouragent les États membres à partager leurs efforts pour améliorer la capacité de signalement de ces contenus dès leur apparition dans le domaine public.

Elles demandent également aux entreprises de fournir des réponses systématiques et rapides aux demandes émanant des services de police et de justice dans le cadre de leurs enquêtes. La disponibilité des données devra être assurée. Tout en étant pleinement conscientes de l'importance du chiffrement de bout en bout, la France et l'Allemagne souhaitent traiter, par des mesures adaptées, le défi que posent ces systèmes qui permettent aux terroristes de communiquer entre eux. Elles demandent aux administrateurs des applications concernées de coopérer au maximum avec les services de police et de justice.

Un accès effectif aux preuves électroniques, incluant le stockage des données, est indispensable à la lutte contre le terrorisme. Ces mesures devront être accompagnées des mesures législatives appropriées au niveau européen, en tant que de besoin. La France et l'Allemagne saluent et encouragent la poursuite des différentes actions entreprises par les fournisseurs d'accès internet et par les administrateurs des applications pertinentes pour promouvoir les discours alternatifs positifs des acteurs de la société civile, afin de riposter à la propagande terroriste en ligne.

Éducation nationale



La France et l'Allemagne entendent donner un nouvel élan à leur coopération à destination des jeunes en les sensibilisant aux valeurs communes qu'elle porte et aux opportunités qu'elle offre. Dans cet objectif, **les deux pays renforceront l'apprentissage de la langue du partenaire et la mobilité des jeunes, dans le domaine de l'enseignement général comme dans celui de la formation professionnelle**, dans le respect des différences structurelles de leurs systèmes éducatifs. Une attention particulière sera portée aux **enjeux du changement climatique et de la transition écologique**.

OBJECTIF 1

Promouvoir l'apprentissage de la langue du partenaire

La France et l'Allemagne rappellent la priorité qu'elles accordent à l'apprentissage de la langue du partenaire, au cœur de leur relation bilatérale.

La France promeut le développement des classes bilangues permettant l'apprentissage de l'allemand et de l'anglais dès l'entrée au collège. L'objectif est d'**ouvrir environ 1 200 classes bilangues à la rentrée 2017**, ce qui permettra de **viser un total de 540 000 élèves apprenant l'allemand au collège**, soit une augmentation de 10% par rapport 2015, en tenant compte de la 2^{ème} langue obligatoire en classe de 5^{ème}.

L'Allemagne veillera à maintenir et, si possible, à renforcer le nombre d'apprenants de français en Allemagne **dans l'ensemble de son système éducatif**.

Les deux pays mettront en place un **point d'étape annuel**, qui sera l'occasion de faire le bilan de la rentrée écoulée et de se fixer des objectifs précis pour la rentrée suivante. Ce point d'étape pourra avoir lieu au moment de la **journée franco-allemande du 22 janvier**.

OBJECTIF 2

Développer de nouvelles formes et de nouveaux instruments de mobilité

La France et l'Allemagne souhaitent intensifier leurs coopérations pour développer les partenariats entre classes et établissements et rendre accessibles à tous les jeunes Français et Allemands les programmes de mobilité. Les deux pays continueront de soutenir l'OFAJ dans la mise en œuvre de sa stratégie « Diversité et participation » qui vise à compter, en 2020, 20 % de jeunes ayant moins d'opportunités parmi les bénéficiaires de ses soutiens.

La France se fixe comme **objectif d'augmenter de 10% d'ici 2020 le nombre d'établissements français ayant un accord de partenariat** avec un établissement allemand (**jumelages**).

L'Allemagne développera la **sensibilisation des chefs d'établissement et la formation de leurs équipes à l'apport de la mobilité et à la culture de l'accueil** afin de renforcer les partenariats stratégiques entre Länder et académies.

Afin de développer une culture de la mobilité et la pédagogie interculturelle, la France et l'Allemagne mettront en œuvre des **actions de formation**, s'appuyant sur l'expertise de l'OFAJ, **destinées aux personnels éducatifs et aux professionnels de jeunesse et de l'animation socio-éducative**.

OBJECTIF 3

De nouvelles initiatives dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels et de la jeunesse

La France et l'Allemagne souhaitent développer et consolider la mobilité des jeunes de l'enseignement et de la formation professionnels, ainsi que l'éducation citoyenne.

En France, les **20 Campus des métiers et des qualifications impliqués dans la transition énergétique** (éco-industrie, bâtiment et écoconstruction, matériaux innovants...) **mettront en place un partenariat et des échanges avec des établissements allemands travaillant sur les mêmes problématiques**. Ces campus ont vocation à accueillir des **sections franco-allemandes**. La première sera créée dès la rentrée 2018. Y seront également développées des certifications complémentaires aux diplômes nationaux, comme cela a été expérimenté par l'Académie de Strasbourg avec ses partenaires du Bade-Wurtemberg dans le dispositif *Azubi Bac pro*, afin de mieux informer les jeunes et les administrations en charge de l'emploi des jeunes.

L'Allemagne augmentera substantiellement les **mobilités de jeunes apprentis vers la France** à travers le programme européen *Erasmus+* et les programmes bilatéraux du Secrétariat franco-allemand (SFA) et de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), mais aussi à travers la plate-forme franco-allemande *Écoles-Entreprises*.

Pour favoriser l'engagement des jeunes au service de nos valeurs, l'OFAJ conduira une expérimentation, en concertation avec les jeunes, pour **créer des outils d'éducation citoyenne au bénéfice des travailleurs de jeunesse** des deux pays.

OBJECTIF 4

Appel franco-allemand à des évolutions du programme *Erasmus+*

L'Europe doit aujourd'hui faire face à de redoutables défis. La mobilisation de tous les Européens – et plus particulièrement des jeunes – doit être une priorité. Dans cet esprit, **la France et l'Allemagne plaideront ensemble pour une augmentation des moyens du futur programme *Erasmus+***.

Enseignement supérieur, recherche et innovation



L'Allemagne et la France placent l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation au cœur du projet européen, définissent des priorités communes et renforcent leurs efforts conjoints dans ces domaines, pour relever les **défis climatiques et énergétiques**, les **défis de santé publique**, et construire une **société de la connaissance** compétitive et ouverte où les étudiants, les chercheurs et les innovateurs sont libres de se déplacer et d'acquérir les compétences nécessaires pour saisir les nouvelles opportunités économiques.

OBJECTIF 1

Lutte contre le changement climatique, énergie et développement durable

Pour intensifier le rôle de l'Europe dans **la lutte contre le changement climatique et pour la transition énergétique**, l'Allemagne et la France s'engagent dans le domaine de la recherche.

L'Allemagne et la France mettent en place un programme de recherche franco-allemand dans les domaines du climat, de l'énergie et du système terrestre **dans le cadre de l'initiative « Make our Planet great again »**. L'Allemagne la soutiendra en consacrant 15 millions d'euros (hors contribution des opérateurs) pour l'attractivité des meilleurs scientifiques internationaux dans ces domaines. Ils s'ajouteront aux 30 millions d'euros (hors contribution des opérateurs) que la France engage.

La recherche franco-allemande concourra aux **objectifs communs pour une Union de l'Énergie**, pour préparer les ruptures technologiques et répondre aux enjeux industriels et de souveraineté. La priorité sera donnée au **stockage de l'énergie et aux réseaux**. Une attention particulière sera portée aux aspects socio-économiques. Dans la perspective notamment d'une initiative industrielle européenne **« batterie »**, l'Allemagne et la France créeront une alliance entre les acteurs principaux dans le champ pour joindre leurs efforts de recherche et de développement afin de développer de nouveaux matériaux, d'optimiser les systèmes et les procédés de fabrication. Le dialogue franco-allemand sera renforcé dans le domaine de **l'hydrogène**. A cet effet, d'ici 2018, la France accélérera la mise à niveau des infrastructures de recherche et des plateformes technologiques pour l'hydrogène, dans le cadre du consortium HYFI – réunissant le CEA, le CNRS et des industriels.

Pour la recherche de base en énergie, un **appel à projets commun** dédié sera lancé en 2018. Les projets incluront des industriels. L'Allemagne et la France apporteront jusqu'à 10 millions d'euros.

OBJECTIF 2

Lutte contre l'antio-résistance

L'Allemagne et la France **prennent l'initiative** de porter au niveau qu'exige la situation la recherche sur la résistance anti-microbienne, dans le prolongement des orientations fixées par le G20 de Hambourg. Cette initiative accompagnera les actions de l'OMS et celles, au niveau européen, de la *Joint programming initiative against antimicrobial resistance* - JPI-AMR. L'Allemagne et la France apporteront 7 millions d'euros de soutien nouveau dès 2018-2019, de part et d'autre, pour le renforcement des actions conjointes existantes et contribueront ainsi à la mise en place d'une **plateforme collaborative globale de recherche** afin de coordonner et maximiser l'impact des initiatives internationales en recherche fondamentale et clinique sur l'anti-biorésistance.

OBJECTIF 3

Souveraineté scientifique, technologique et industrielle dans les secteurs clés

La France et l'Allemagne s'engagent dans un grand projet d'intérêt économique européen commun sur la **micro et la nanoélectronique**, technologie clé pour la diffusion du numérique dans notre économie. S'agissant des financements, le projet d'intérêt économique sera notifié à la Commission européenne pour obtenir dans les meilleurs délais l'autorisation pour la mise en place de financements publics dédiés. **Cette initiative devrait permettre de générer des investissements de 8 milliards d'euros en France et en Allemagne.**

De plus, l'Allemagne et la France renforceront leurs efforts conjoints de recherche en **micro et nano électronique** sur les démonstrateurs et pilotes de production de puce et prendront une initiative commune pour le prochain programme cadre de recherche et d'innovation européen.

L'Allemagne et la France continueront les échanges sur les **initiatives en calcul intensif** et moyens futurs de calcul.

Dans le domaine de la **cybersécurité**, la France et l'Allemagne partagent les mêmes priorités de formation et de recherche. Un appel d'offre conjoint en matière de recherche sera préparé en 2018. Les compétences et expériences partagées seront mobilisées. La coopération de recherche en sécurité civile entre l'Allemagne et la France sera par ailleurs poursuivie.

L'Allemagne et la France s'associent **pour les sciences et données ouvertes au niveau européen**, pour la souveraineté scientifique et la compétitivité. Elles engagent une initiative avec d'autres États membres (GO FAIR) pour accélérer la constitution du **cloud scientifique européen**. Elles soutiennent les projets d'infrastructures européennes dans le domaine, en particulier en Humanités Numériques avec le projet OPERAs pour les publications ouvertes.

OBJECTIF 4

L'Europe des nouvelles compétences et la mobilité étudiante

L'Allemagne et la France souhaitent accélérer **la construction d'un véritable espace européen de l'enseignement supérieur**, où les étudiants sont libres de vivre, de se déplacer et d'acquérir les compétences nécessaires pour saisir les nouvelles opportunités économiques. L'Allemagne et la France donneront ainsi un nouvel élan au **processus de Bologne**, pour faire de la conférence de Paris en mai 2018 un succès pour l'Europe. Elles porteront ensemble **une nouvelle ambition pour le successeur du programme Erasmus +** après 2020.

Les échanges étudiants franco-allemands seront renforcés. A cette fin l'augmentation de 1 million d'euros actée en 2016 de part et d'autre sera pérennisée pour le **financement de l'Université Franco-Allemande**. Un contrat d'objectifs sera établi pour renouveler les formations communes en lien avec les priorités stratégiques de la coopération franco-allemande en recherche et innovation et sur proposition des universités associées.

Enfin, l'Allemagne et la France encouragent le développement des **coopérations transfrontalières universitaires**, relevant des compétences nationales d'un côté et des Länder de l'autre.

Un point sur la mise en œuvre de ces engagements sera fait lors du 6^e Forum de la coopération franco-allemande en recherche qui se tiendra au premier semestre 2018.

Culture



La France et l'Allemagne réaffirment leur volonté de travailler de manière étroite à des initiatives et politiques communes afin de porter une nouvelle ambition pour l'Europe de la culture : **soutien à la création et à la diversité culturelle, circulation des œuvres et des artistes, éducation artistique et patrimoine.**

OBJECTIF 1

Lancer un rendez-vous politique européen autour du livre et des industries culturelles

Foire de Francfort

L'invitation d'honneur de la France à la Foire internationale du livre de Francfort en octobre prochain pourrait être l'occasion d'organiser un **rendez-vous politique réunissant des Ministres européens de la culture, consacré aux enjeux de la création, du financement de la culture et de la diversité culturelle en Europe.** Cet événement pourrait devenir, au niveau européen, un rendez-vous politique récurrent dans le cadre de la Foire.

Politique de promotion du livre et de la lecture

La France et l'Allemagne partagent un niveau élevé d'ambition en matière de soutien au livre et à la lecture et s'engagent à continuer à porter au niveau européen ce degré d'ambition. A cet égard, la France et l'Allemagne souhaitent affirmer l'importance des enjeux posés par l'interopérabilité des livres numériques. Les deux États appellent de leurs vœux des initiatives pour avancer sur ce dossier majeur, qui revêt un intérêt sensible pour le public, ainsi que pour les acteurs de l'industrie du livre en Europe.

OBJECTIF 2

Une mobilisation commune pour la protection du patrimoine et la mobilité des professionnels de la culture

Les deux gouvernements sont également mobilisés pour renforcer la lutte contre le commerce illégal des biens culturels. Ils appellent à la **mise en place rapide d'un instrument européen permettant d'interdire l'importation des biens culturels exportés illégalement.**

La France et l'Allemagne, qui partagent le même objectif de protection et de valorisation du patrimoine, se réjouissent de l'organisation en 2018 d'une année européenne du patrimoine, fruit d'une impulsion commune.

Pour faciliter la **mobilité des professionnels**, la France et l'Allemagne s'engagent à construire un espace de mobilité culturelle, appuyé sur des projets franco-allemands concrets.

Il est également fondamental que l'Union européenne agisse rapidement pour faciliter et appuyer concrètement la mobilité des professionnels de la culture. C'est en ce sens que la France et l'Allemagne, dans le prolongement de l'initiative portée avec l'Italie le 5 mai dernier auprès de la

Commission européenne, proposent la mise en place d'ici la fin 2017 d'un projet pilote favorisant la mobilité des professionnels de la culture en Europe – « **Erasmus de la culture** ».

OBJECTIF 3

Défendre et promouvoir ensemble la diversité du paysage audiovisuel européen

Directive « Services de médias audiovisuels »

La France et l'Allemagne se félicitent des avancées obtenues dans le cadre de la négociation de la directive « services de médias audiovisuels », qui devront maintenant être sécurisées dans le cadre des négociations avec le Parlement européen.

Négociations commerciales

La France et l'Allemagne soulignent que l'exclusion des services audiovisuels des négociations commerciales doit être absolument préservée dans l'ensemble des négociations que mène l'Union européenne.

ARTE

La France et l'Allemagne soutiennent l'ambition d'ARTE de renforcer l'Europe par la culture et l'éducation, en s'engageant en faveur de la coproduction de séries de fiction entre les deux pays, en améliorant la distribution de ses programmes culturels en Europe et en proposant aux enseignants des deux pays la plateforme bilingue Educ'ARTE.

Travail



Parce que nous devons restaurer la confiance à l'égard de nos concitoyens en refondant l'Europe autour d'un **modèle de croissance plus protecteur et plus juste**, la France et l'Allemagne doivent proposer un élan nouveau pour l'Europe sociale, centré sur quelques priorités visibles et utiles pour les citoyens.

OBJECTIF 1

Aboutir ensemble à une révision ambitieuse de la directive sur le détachement des travailleurs

Quand il est bien encadré, le détachement de salariés en Europe est un outil sain, utile à la mobilisation de compétences qui ne sont pas immédiatement identifiables localement par les entreprises. C'est donc un outil de croissance important pour le marché intérieur. Mais **il a été détourné de son objectif initial, et est devenu, dans beaucoup de cas, un outil d'optimisation de coûts**. Il faut revenir à l'esprit initial du dispositif : concilier la liberté de prestation de services en Europe avec le respect des droits des salariés et des conditions de concurrence équitables.

La France et l'Allemagne ont la conviction que la seule manière de garantir la liberté de circulation des travailleurs et la libre prestation de services est de **mettre fin aux contournements de la législation en vigueur**. Nous souhaitons nous unir pour obtenir, dans les prochains mois, une révision ambitieuse du cadre juridique du détachement, utile pour les citoyens européens et pour la pérennité des échanges au sein du marché intérieur, en particulier entre nos deux pays.

La France et l'Allemagne développeront une position et une stratégie commune en vue des prochaines échéances européennes pour garantir le principe « **A travail égal, salaire égal** sur le même lieu de travail » ; s'assurer du **caractère véritablement temporaire du détachement**, ainsi que de l'application pleine et entière des règles du détachement à l'ensemble des secteurs, y compris celui du **transport routier ; lutter plus efficacement contre les fraudes au détachement** en mettant en place, au niveau européen, des outils performants de suivi et de coordination.

OBJECTIF 2

Renforcer l'«*Erasmus des apprentis*»

Le programme Erasmus fête ses 30 ans cette année. C'est l'un des succès européens les plus emblématiques. Mais comment expliquer que nos apprentis n'aient pas, dans les faits le même accès à la mobilité européenne (la mobilité ne concerne qu'1% des alternants européens), alors même qu'elle a des effets directs positifs sur l'employabilité ?

De nombreux freins subsistent, à commencer par la grande hétérogénéité des systèmes d'apprentissage en Europe. **Progresser vers l'Erasmus de l'apprentissage implique donc de lever progressivement les verrous concrets pour faire de la mobilité européenne une réalité.**

Au-delà des évolutions réglementaires nationales nécessaires au développement du programme, la France et l'Allemagne souhaitent promouvoir ensemble le développement d'Erasmus pour les apprentis. Ce qui suppose :

- de **développer le dialogue entre les acteurs de l'apprentissage** (centres de formation, entreprises, maîtres d'apprentissage, apprentis) en consacrant la prochaine journée franco-allemande, le 22 janvier 2018, à la mobilité des apprentis. Ceux qui organisent la mobilité et ceux qui veulent en bénéficier doivent pouvoir se parler et construire des projets communs. D'ici cette date, la France et l'Allemagne affineront leurs plans d'action nationaux pour lever les obstacles au développement du programme ;
- de rédiger, en coopération avec les services publics de l'emploi français et allemand, un guide pratique de la mobilité franco-allemande et de développer une **application rassemblant toutes les informations à destination des apprentis candidats à la mobilité, aux entreprises et aux centres de formation** (droit applicable, formalités, acteurs pertinents, aides mobilisables...). Ce guide sera présenté avant la fin de l'année.

OBJECTIF 3

Pour un marché européen du travail protecteur et performant

La France et l'Allemagne font face à des défis communs devant les mutations que connaît le monde du travail : impact des nouvelles technologies, émergence de nouvelles formes d'emploi ou diversification des formes d'emploi, conséquences en matière de droit du travail et de protection sociale. Ces transformations, quelle que soit leur ampleur, appellent une réflexion commune pour prévenir les nouveaux risques, ceux qui sont liés au caractère de moins en moins linéaire des parcours professionnels et ceux qui sont liés aux effets de l'économie mondialisée. Les réformes à conduire pour mieux sécuriser les parcours, pour mieux équiper les actifs et pour renforcer la compétitivité des économies européennes sont principalement nationales. Cependant, leurs effets positifs peuvent être maximisés par un effort européen de convergence et par un meilleur fonctionnement du marché unique.

Dans cette perspective, la France et l'Allemagne, présenteront, au sein d'un **groupe de travail** commun en concertation **avec les partenaires sociaux**, des éléments d'analyse et de diagnostic relatifs aux réalités du travail de demain et formuleront des propositions pour **une meilleure sécurisation des parcours professionnels et une meilleure fluidification du marché du travail**.

Ce groupe commencera ses travaux dès le mois de septembre 2017. Des rendez-vous d'étape auront lieu en novembre 2017, puis en mars 2018, avant la finalisation des préconisations à l'été 2018.

Économie



OBJECTIF 1

Promouvoir une Europe forte en assurant des conditions de commerce ouvertes et équitables

A la suite du Conseil européen des 22 et 23 juin et au sommet du G20 à Hambourg, la France et l'Allemagne souhaitent promouvoir des conditions de commerce ouvertes et équitables à travers une politique commerciale européenne forte, reposant en particulier sur :

- **la promotion d'un système multilatéral ouvert et fondé sur des règles**, avec l'OMC en son centre et des accords de libre-échanges ambitieux entre l'Union européenne et ses partenaires commerciaux ;
- **le renforcement des instruments de défense commerciale européens**, en confirmant notre soutien à une modernisation des instruments de défense commerciale dans le cadre des règles de l'OMC et en appelant conjointement la Commission à assurer une mise en œuvre efficace des mesures anti-dumping ;
- **la promotion de la réciprocité dans l'accès aux marchés**, en assurant un niveau d'ouverture symétrique entre les marchés publics européens et les marchés publics des pays tiers et en travaillant d'ici début 2018 sur une approche européenne adéquate, sur la base d'une analyse et d'un débat complets ;
- **le contrôle des investissements étrangers dans les secteurs stratégiques** : à la suite de l'initiative de l'Allemagne, la France et l'Italie, en demandant à la Commission de réaliser une analyse puis de soumettre une législation permettant aux Etats membres de mieux protéger les industries stratégiques européennes en cas d'investissements directs étrangers qui bénéficient de subventions d'Etats tiers ou participent d'une stratégie industrielle d'un Etat tiers.

OBJECTIF 2

Renforcer la coopération franco-allemande dans l'industrie et le numérique

Politique industrielle européenne

La France et l'Allemagne reconnaissent la nécessité d'une **politique industrielle européenne volontariste et ambitieuse**. Les deux pays travailleront ensemble sur des propositions concrètes et ciblées d'ici novembre 2017 pour alimenter le plan d'actions de la Commission européenne prévu début 2018 pour soutenir l'industrie européenne.

Coopération industrie du futur et transformation numérique de l'économie

La France accueillera en 2018 une **nouvelle édition de la Conférence franco-allemande sur le numérique**.

La France et l'Allemagne, en liaison avec le groupe BEI, mèneront des travaux conjoints visant à créer des **outils d'investissement pour financer la transition numérique de TPE / PME** qui

n'ont pas toujours accès au financement. Ce travail sera également réalisé en tenant compte des outils nationaux et des fonds européens existants pour éviter toute duplication.

La France et l'Allemagne poursuivront les coopérations entre les programmes « Industrie du futur » et « Plateforme Industrie 4.0 » en matière de standards, de développement des mutualisations d'infrastructures d'expérimentation pour les PME, ainsi que par le développement de la coopération académique.

Nos deux pays ajouteront un volet sur **l'économie des données** en lançant à l'automne 2017 un groupe de travail sur la confiance numérique. L'objectif sera de développer et de promouvoir les initiatives communes en matière de sécurité des données et de renforcer la coordination sur les initiatives de la Commission européenne en matière de plateformes numériques et d'économie de la donnée.

Projets industriels bilatéraux

La France et l'Allemagne s'engagent dans **un grand projet d'intérêt économique européen commun sur la micro et la nanoélectronique**, technologie clé pour la diffusion du numérique dans notre économie. Le projet sera notifié à la Commission européenne pour obtenir dans les meilleurs délais l'autorisation pour la mise en place de financements publics dédiés. Cette initiative doit permettre de générer des investissements de 8 milliards d'euros en France et en Allemagne.

Les deux pays identifieront d'ici fin 2017 d'autres domaines potentiels de coopération industrielle européenne, pouvant pour certains donner lieu à des projets d'intérêt économique européen commun, notamment dans les domaines de la réalité augmentée, des batteries électriques et de l'avion du futur.

Investissements pour l'avenir - soutien aux startups

La France et l'Allemagne rappellent leur attachement à renforcer la coopération franco-allemande pour remédier à la **défaillance du marché du capital-risque** pour les investissements supérieurs à 10 M€.

Ainsi, **Bpifrance et la KfW signeront, d'ici la fin de l'année 2017 un accord pour la réalisation de co-investissements dans des fonds franco-allemands de capital-risque** intervenant des deux côtés du Rhin, avec pour objectif un premier projet financé au plus tard mi-2018.

Une telle initiative, qui mobilisera **jusqu'à 1 milliard d'investissements publics et privés**, permettra de **donner les moyens aux meilleurs acteurs nationaux du capital-risque de devenir paneuropéens**, au bénéfice des *startups* en croissance de **tous les secteurs : numérique mais aussi biotechnologies, écotechnologies...**

Finances



Le groupe de travail mis en place par les Ministres des finances le 22 mai dernier s'est déjà réuni à trois reprises. Il est présidé par la directrice générale du Trésor et le Secrétaire d'Etat au BMF chargé des sujets européens et conclura ses travaux d'ici la fin de l'année 2017. Ses travaux vont s'articuler autour de 4 axes.

OBJECTIF 1

L'harmonisation fiscale

La France et l'Allemagne élaboreront d'ici fin 2017 une position commune concernant la proposition de la Commission d'**assiette commune d'impôt sur les sociétés** afin d'**accélérer l'harmonisation fiscale européenne** et – en tenant compte des progrès réalisés sur la directive – permettre la mise en œuvre de **mesures de convergence** spécifiques sur une base bilatérale (la France et l'Allemagne « guideront par l'exemple »). Une assiette fiscale harmonisée améliore la transparence et, par conséquent, les conditions d'investissement en Europe.

La France et l'Allemagne se fixent l'objectif de parvenir à une position commune d'ici fin 2017 sur les moyens d'éviter la course au moins disant fiscal.

La France et l'Allemagne élaboreront d'ici fin 2017 une **contribution commune** sur la **fiscalité du numérique** et sur la **fiscalité environnementale**.

OBJECTIF 2

Le renforcement de la zone euro

Le contenu des travaux sur le sujet sera développé ultérieurement, mais la France et l'Allemagne reconnaissent d'ores et déjà que **l'architecture actuelle de la zone euro présente des défauts persistants** et partagent la volonté d'envisager de nouvelles initiatives pour la renforcer.

OBJECTIF 3

La relance de l'UE

Défense

La France et l'Allemagne s'engagent à présenter et à soutenir conjointement des projets dans le cadre du fonds européen de défense.

Budget de l'UE

La France et l'Allemagne défendront conjointement la position du Conseil sur le budget 2018 de l'UE lors des discussions à venir au Parlement européen. Une réflexion commune sera menée d'ici octobre 2017 sur l'efficacité des fonds structurels et sur les liens possibles entre le budget de l'UE et les politiques et réformes à mener dans les Etats membres. Une réflexion commune sera également menée d'ici la fin de 2017 sur le prochain cadre financier pluriannuel de l'UE.

Lutte contre le financement du terrorisme

La France et l'Allemagne travailleront ensemble sur la question du financement du terrorisme en Europe et dans le monde, notamment (i) en soutenant les objectifs du plan d'action de la Commission et en lui donnant une nouvelle impulsion, (ii) en améliorant la coordination et la coopération franco-allemande dans les organismes régionaux de type GAFI (notamment dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord) et (iii) en renforçant le cadre institutionnel du GAFI, dans le prolongement des orientations arrêtées au G20 de Hambourg.

Marché unique

La France et l'Allemagne développeront une analyse conjointe d'ici la fin 2017 sur les moyens d'approfondir le marché unique afin d'accroître l'investissement et sa capacité d'absorption des chocs grâce à un meilleur fonctionnement du marché des produits, du marché du travail et des conditions d'investissement (Union des marchés de capitaux).

Rapprochements bilatéraux

La France et l'Allemagne prendront des initiatives d'ici la fin 2017 pour créer de nouvelles opportunités d'analyse économique et si possible mettre en place une **task force commune d'analyse de nos politiques économiques**, en s'appuyant sur les structures existantes dans les deux pays.

La France et l'Allemagne renforceront la capacité d'influence et de coordination des pays européens, de l'Union européenne et de la zone euro au conseil d'administration des institutions financières internationales. Cet engagement pourra commencer par une initiative franco-allemande à la BERD.

En s'appuyant sur les unités franco-allemandes existantes dans les deux ministères des finances, la France et l'Allemagne intensifieront leur coopération administrative : échanges de fonctionnaires, publications jointes, préparation commune des Conseils Ecofin et Eurogroupe avec, chaque fois que cela est possible, des **positions et messages partagés entre les deux Ministres**.

La France et l'Allemagne demanderont d'ici la fin 2017 aux organisations d'entreprises (MEDEF et BDI) d'organiser des groupes de travail communs visant à faire des propositions adressées aux ministres français et allemand, notamment sur les mesures prioritaires permettant de renforcer la coopération économique et sociale entre les deux pays.

Investissements pour l'avenir

La France et l'Allemagne rappellent leur attachement à renforcer la coopération franco-allemande pour remédier à la **défaillance du marché du capital-risque** pour les investissements supérieurs à 10 M€.

Ainsi, **Bpifrance et la KfW signeront, d'ici la fin de l'année 2017 un accord pour la réalisation de co-investissements dans des fonds franco-allemands de capital-risque** intervenant des deux côtés du Rhin, avec pour objectif un premier projet financé au plus tard mi-2018.

Une telle initiative, qui mobilisera **jusqu'à 1 milliard d'investissements publics et privés**, permettra de **donner les moyens aux meilleurs acteurs nationaux du capital-risque de devenir paneuropéens**, au bénéfice des *startups* en croissance de **tous les secteurs : numérique mais aussi biotechnologies, écotecnologies...**

Affaires étrangères



Le Ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères et le Ministre fédéral allemand des Affaires étrangères sont convenus de rapprocher leur action grâce à des coopérations concrètes entre les ministères.

Renforcement de la concertation au niveau des capitales

Inviter régulièrement et au moins une fois par semestre un membre du gouvernement partenaire au Conseil des ministres et échanger sur les principaux sujets abordés dans ces enceintes

Systématiser la participation réciproque des Ministres et/ou des Secrétaires généraux pour la coopération franco-allemande à la conférence des ambassadeurs du pays partenaire

Développer les déplacements conjoints entre les deux Ministres des Affaires étrangères ainsi qu'entre les deux Secrétaires généraux pour la coopération franco-allemande

Nommer des ambassadeurs franco-allemands thématiques sur des sujets d'intérêt commun ;

Approuver d'ici à la fin de l'année 2017 une version révisée et adaptée aux enjeux du 21^{ème} siècle de l'instruction commune sur la coopération et la coordination entre les deux services diplomatiques

Organiser une Conférence conjointe en 2018 pour **commémorer le centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale** et discuter sa signification pour le présent.

Renforcement de la coopération au niveau des postes diplomatiques, consulaires et culturels

Etendre au cadre des Nations Unies la **concertation systématique** entre la France et l'Allemagne pratiquée dans le cadre de l'Union européenne et de l'OTAN

Renforcer la **coopération entre nos missions diplomatiques** : i) dans les grands partenaires stratégiques ; ii) dans des pays en crise (une liste des postes concernés sera établie à court terme et régulièrement mise à jour)

Développer davantage l'établissement d'**instituts culturels intégrés**

L'objectif est d'établir au moins dix nouveaux instituts intégrés comme des instituts conjoints franco-allemands (modèle Ramallah) dans le domaine culturel d'ici 2020. Des options possibles seraient à Accra, Dar-es-Salaam et Ulan Bator. Par ailleurs, un travail d'actualisation du cadre juridique concernant les colocalisations diplomatiques ou consulaires sera conduit, en tirant les leçons des exemples de colocalisations de Koweït et Dacca et dans la perspective de la construction par l'Allemagne d'une Ambassade commune à Khartoum ;

Développer et **renforcer la coopération réseaux culturels français et allemands** à l'étranger (fonds culturel franco-allemand, projet Lab'Afrique, projets à travers le réseau EUNIC et les projets européens)

Développer la **coopération entre les lycées et les écoles des deux pays à l'étranger** à travers les « **Eurocampus** franco-allemands »

Donner une nouvelle impulsion aux programmes en faveur de la société civile dans des pays tiers, en particulier en Europe dans le cadre de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), à l'occasion des commémorations du 100^{ème} anniversaire de la fin de la première guerre mondiale en 2018, ou dans le cadre du renforcement de la société civile dans des pays tiers ;

Ouverture à des ONG françaises du programme allemand existant visant à développer des projets avec la société civile dans les pays du partenariat oriental et en Russie.

Intérieur



OBJECTIF 1

Des mesures ciblées pour permettre un traitement efficace par l'UE de la crise migratoire en Méditerranée centrale

Nos deux pays s'engagent notamment à appuyer les mesures suivantes :

Maîtriser les flux migratoires dans les pays de départ et de transit

- Mobiliser les Etats membres de l'UE et la Commission en soutien aux actions entreprises en partenariat avec les pays du Sahel pour **assurer le contrôle des frontières et lutter contre les trafics d'êtres humains** : force conjointe **G5 Sahel** ; mission de l'UE EUCAP/Sahel Niger ; équipe conjointe d'investigation (ECI) pour la lutte contre le trafic d'êtres humains au Niger. Encourager l'extension du dispositif de l'ECI aux pays de la région.
- Inviter la Commission et le Service européen d'action extérieure à assurer l'identification d'options concrètes pour **contrôler la frontière entre Niger et Libye** et endiguer les flux migratoires irréguliers.
- Renforcer les dispositifs d'évaluation et de suivi du soutien de l'UE, en formations et en équipements, aux **garde-côtes libyens**.
- Renforcer les synergies entre les réseaux d'**officiers de liaison français et allemands** dans les pays du Maghreb et du Sahel dans le domaine de la gestion des frontières, de la lutte contre la migration irrégulière et du retour.
- Mettre à disposition des experts français et allemands pour appuyer la mise en place, dans un pays du Sahel, d'une **école à vocation régionale** pour la **formation des personnels d'encadrement de la sécurité intérieure** afin de renforcer la lutte contre les réseaux de l'immigration irrégulière et la traite des êtres humains et contribuer au développement des capacités opérationnelles dans la région. Encourager un appui de nos partenaires de l'UE à cette initiative.

Assurer une meilleure gestion des migrants en Europe

- Fournir **davantage de personnels à Frontex et EASO** pour appuyer un fonctionnement effectif des *hotspots*. L'objectif est d'identifier d'une part les réfugiés en besoin manifeste de protection internationale, ayant vocation à être relocalisés, et d'autre part les migrants économiques irréguliers, ayant vocation à être reconduits après des procédures accélérées depuis des zones d'attente. Accélérer les relocalisations depuis les *hotspots* en Italie et en Grèce.
- Faire avancer activement la **réforme du régime d'asile européen commun** sur la base des conclusions du Conseil européen des 22 et 23 juin 2017.
- **Renforcer la stratégie de l'UE pour les retours**, en confortant les capacités de l'agence Frontex, ainsi qu'en utilisant **au besoin, de façon concertée, des restrictions de visas** à l'égard de pays tiers pour augmenter les taux de réadmission.

OBJECTIF 2

Le renforcement des actions de l'UE pour la protection des citoyens

Nos deux pays s'engagent notamment à appuyer les mesures suivantes :

Mettre en œuvre au plus vite les décisions prises au niveau européen

- Veiller à la mise en œuvre effective des **contrôles informatiques systématiques aux frontières extérieures de l'UE**, conformément au nouvel article 8-2 du Code Frontières Schengen, entré en vigueur le 7 avril 2017. Pour limiter les dérogations, encourager un appui financier de l'UE pour la mise en place des infrastructures de contrôles nécessaires dans les Etats membres.
- Soutenir nos partenaires de l'UE dans le **déploiement du « PNR européen »** (y compris par un soutien de l'agence EU-LISA), qui devra être mis en œuvre pour le 25 mai 2018, dans les domaines juridiques et techniques. Les vols charters et intra-communautaires devront aussi être couverts.
- Encourager la tenue par l'agence Frontex d'un **exercice aux frontières extérieures** de l'UE avant fin 2017 pour garantir la réactivité de la nouvelle réserve opérationnelle de 1 500 hommes.
- Mettre en place le nouveau centre européen dédié à la prévention et à la réinsertion des personnes radicalisées dans le cadre du Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN).

Assurer le renforcement du dispositif de sécurité européen

- Donner la priorité à l'**adoption, avant la fin d'année 2017, du système d'information et d'autorisation de voyage européen (ETIAS) et du Système entrée/sortie (SES)**.
- Examiner conjointement les options pour un enregistrement des ressortissants européens.
- Encourager la Commission européenne à présenter des initiatives législatives pour assurer la mise en œuvre des conclusions du groupe d'experts à haut niveau sur l'interopérabilité des systèmes d'information migratoires et de sécurité.
- Assurer le suivi de la demande conjointe de la France et de l'Allemagne auprès de la Commission d'une **modification du Code frontière Schengen** visant à un assouplissement des conditions de réintroduction des contrôles temporaires aux frontières intérieures (article 25).
- Signer à brève échéance une déclaration d'intention franco-allemande pour une collaboration dans le domaine de la cyber-sécurité. Faire émerger une certification européenne et des **standards techniques communs** ayant vocation à être promus auprès de nos partenaires européens. Appuyer l'élaboration d'une **nouvelle stratégie européenne de cyber-sécurité**.

Renforcer la coopération policière entre nos pays

- Mettre en place un **cycle de formation de forces de police franco-allemand**, constitué à parité d'agents français et allemands, qui pourraient notamment participer à des engagements conjoints dans le cadre européen, notamment en appui de Frontex.

Conseil franco-allemand d'intégration



Déclaration à l'issue de la rencontre des co-présidents pour le lancement du Conseil franco-allemand d'intégration

Le 13 juillet 2017, en marge du Conseil des Ministres franco-allemand, les co-présidents du Conseil franco-allemand d'intégration (CFAI), **les deux ministres de l'intérieur français et allemands, M. Gérard Collomb et M. Thomas de Maizière, et les deux secrétaires généraux pour la coopération franco-allemande, Mme Nathalie Loiseau et M. Michael Roth**, se sont réunis.

Sur la base de la décision du Conseil des ministres franco-allemand de Metz en 2016, ils ont **préparé la première réunion plénière du CFAI qui se tiendra en octobre de cette année à Berlin**. Ils se sont accordés sur la composition du Conseil et les thèmes sur lesquelles la France et l'Allemagne souhaitent se pencher en matière d'intégration.

L'intégration réussie dans nos sociétés est, au vu de la crise migratoire, un enjeu fondamental pour la France, pour l'Allemagne comme pour l'avenir de l'Union européenne. Nous sommes confrontés à **des défis similaires : nous voulons assurer l'égalité des chances pour tous, combattre la radicalisation, lutter contre la ségrégation et contre les discriminations, intégrer les individus bénéficiant d'un statut de protection ou les réfugiés et tous ceux qui remplissent les conditions légales**.

Face à ces défis, les modèles d'intégration français et allemand se retrouvent sur la nécessité d'affirmer nos valeurs, de développer l'éducation et l'apprentissage linguistique, de favoriser l'emploi, l'égalité entre les femmes et les hommes et la participation citoyenne.

En travaillant ensemble sur ce sujet fondamental, nos deux pays peuvent s'enrichir mutuellement de leurs expériences, tout en travaillant aussi au profit de leurs partenaires européens.

Le Conseil franco-allemand de l'intégration permettra d'intensifier les échanges entre la France et l'Allemagne. Il se concentrera sur les priorités suivantes :

- des échanges de bonnes pratiques dans le domaine de l'apprentissage de la langue ainsi que la transmission des valeurs démocratiques pour renforcer la cohésion de nos sociétés ;
- la promotion de l'intégration par l'information et l'orientation des migrants ;
- des échanges sur l'égalité des chances et l'éducation ;
- la promotion de l'engagement civique et la cohésion sociale.

Les résultats des échanges au sein du CFAI seront communiqués à chaque Conseil des ministres franco-allemand.